

Conférence générale

GC(53)/20
1^{er} septembre 2009

Distribution générale
Français
Original : anglais

Cinquante-troisième session ordinaire

Point 20 de l'ordre du jour provisoire
(GC(53)/1, Add.1 et Add.2)

Communication du représentant permanent de l'Égypte, au nom de la section de Vienne du Mouvement des non-alignés, concernant l'inscription d'une question intitulée « Interdiction d'attaque ou de menace d'attaque armée contre des installations nucléaires en service ou en construction » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu du représentant permanent de l'Égypte, au nom de la section de Vienne du Mouvement des non-alignés, une lettre datée du 24 août 2009 concernant l'inscription d'une question intitulée « Interdiction d'attaque ou de menace d'attaque armée contre des installations nucléaires en service ou en construction » à l'ordre du jour de la Conférence générale.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre est reproduite ci-après.

MISSION PERMANENTE DE
LA RÉPUBLIQUE ARABE
D'ÉGYPTE

L'AMBASSADEUR

Vienne, le 24 août 2009

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir, au nom de la section de Vienne du Mouvement des non-alignés (MNA), que la réunion plénière du MNA tenue le 19 août 2009 a décidé d'appuyer l'inscription du point intitulé « Interdiction d'attaque ou de menace d'attaque armée contre des installations nucléaires en service ou en construction » à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA.

Compte tenu de l'importance de cette question, je vous prie de bien vouloir diffuser la présente lettre en tant que document officiel de l'Agence.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[signé]

Ehab Fawzy

Président
de la section de Vienne du MNA

S.E. Mohammed ElBaradei
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique